Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260630-2026_06_46-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Mesdames LE CHEVILLIER, AMBROIS, LE SEYEC, Monsieur BERVILLE, Madame LARVOR, Messieurs MARIE et TALBI.

Absents : Marie-Pierre RAOULT ayant donné procuration à Daniel TRENDA.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 24 juin 2026.

Objet : Eclairage du gymnase

Après étude des offres, il est proposé de retenir le devis de Rouënel de St Brieuc pour 8 095,97 € HT, soit 9 715,16 € TTC (opération 10031, compte 2135).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE de remplacer l'éclairage au gymnase,
- RETIENT la proposition de Rouënel pour 8 095,97 € HT, soit 9 715,16 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis précité.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 30 juin 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 30 juillet 2026
Certifié par M. le Maire.